

2019-04-02 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 2 avril 2019 au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Sont présents: MM. Yves Turgeon, maire
Dominic Blais, conseiller
Réal Audet, conseiller
André Gagnon, conseiller
Marial Morin, conseiller
Alain Carrier, maire suppléant

Est absent: M. Dominic Bernier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

Le maire, Yves Turgeon, déclare que la séance est ouverte à 19 h 30. Louis Felteau, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

20190402-01 Il est proposé par Dominic Blais, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé en précisant que le point «Sujets divers» demeure ouvert.

Approbation des procès-verbaux

20190402-02 Les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances du 5 mars et du 19 mars 2019. Sur proposition de Dominic Blais, appuyée par Alain Carrier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux tels que rédigés.

Convention d'aide financière 2018-2021, programme de soutien aux politiques familiales municipales

20190402-03 Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à:

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anselme a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la Municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

Par ces motifs, il est proposé par Alain Carrier, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Louis Felteau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Anselme tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que Dominic Blais est l'élu responsable des questions familiales.

Adoption du projet de règlement n° 427-2 modifiant le règlement de zonage n°60 par la modification du nombre de logements maximum autorisé dans la zone 143 R

20190402-04

Il est proposé par Alain Carrier, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un second projet de règlement, portant le n° 427-2, soit soumis afin de modifier le règlement de zonage n°60 par la modification du nombre de logements maximum autorisé dans la zone 143 R;

Que ce projet de règlement est reproduit en annexe comme si au long récépissé (pages 1A à 1B);

Que ce projet sera soumis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Financement des règlements numéros 414, 406, 373, 355, 405 et refinancements des règlements 77, 178 et 183, émission de 2 092 000 \$, adjudication au plus bas soumissionnaire

20190402-05

Attendu que la Municipalité de Saint-Anselme souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros:

- 77 Règlement autorisant l'acquisition de l'école Marguerite-d'Youville, l'aménagement de la bibliothèque municipale ainsi qu'un emprunt de 800 000 \$ à cette fin;
- 178 Règlement décrétant l'acquisition d'immeuble et autorisant un emprunt de 668 000 \$ à cette fin;
- 183 Règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie sur la route Bégin, phase II et pourvoyant l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 1 080 000 \$;
- 355 Règlement visant l'établissement de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'augmentation de capacité de l'usine de traitement d'eau potable ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 340 000 \$, remboursable en 20 ans;
- 373 Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de filtration d'eau potable, comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 445 400 \$ remboursable en 20 ans;
- 405 Règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie sur le boulevard Alphonse-Desjardins pour un montant de 1 380 000 \$ et un emprunt équivalent remboursable en vingt (20) ans;
- 406 Règlement autorisant des travaux de pose de revêtement bitumineux sur une partie du rang de la Montagne et de la rue des Pins sur une distance d'environ 1,7 kilomètre, ainsi qu'un emprunt à cette fin;
- 414 Règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe ainsi qu'un emprunt de 525 000 \$ remboursable en vingt (20) ans;

Attendu que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise d'un système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 avril 2019, au montant de 2 092 000\$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Échéance	Prix	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.		98,67500	2,59471 %
108 000 \$	2,00000 %	2020	
111 000 \$	2,05000 %	2021	
115 000 \$	2,10000 %	2022	
118 000 \$	2,20000 %	2023	
1 640 000 \$	2,30000 %	2024	
Valeurs Immobilières Desjardins inc.		98,25000	2,64759 %
108 000 \$	2,00000 %	2020	
111 000 \$	2,00000 %	2021	
115 000 \$	2,05000 %	2022	
118 000 \$	2,15000 %	2023	
1 640 000 \$	2,25000 %	2024	

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.		98,60150	2,66101 %
108 000 \$	2,00000 %	2020	
111 000 \$	2,05000 %	2021	
115 000 \$	2,15000 %	2022	
118 000 \$	2,25000 %	2023	
1 640 000 \$	2,35000 %	2024	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

Par ces motifs, il est proposé par Dominic Blais, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 092 000 \$, de la Municipalité de Saint-Anselme, soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription au compte de cette émission;

Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises";

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 092 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2019

20190402-06

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Anselme souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 092 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
77	95 200 \$
178	176 700 \$
183	142 200 \$
414	466 578 \$
406	222 692 \$
373	368 791 \$
355	39 396 \$
405	266 760 \$
405	313 683 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 178, 183, 414, 406, 373, 355 et 405, la Municipalité de Saint-Anselme souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anselme avait le 8 avril 2019, un emprunt au montant de 414 100 \$, sur un emprunt original de 620 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 77, 178 et 183;

Attendu que, en date du 8 avril 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;
Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 16 avril 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 77, 178 et 183;

Par ces motifs, il est proposé par Dominic Blais, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligation, conformément à ce qui suit :

Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 avril 2019;

Que les obligations seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);

Que les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

Que CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de Caisse Desjardins de Bellechasse, 730 route Bégin, Saint-Anselme, QC G0R 2N0;

Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que la Municipalité de Saint Anselme, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 178, 183, 414, 406, 373, 355 et 405 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 avril 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 77, 178 et 183, soit prolongé de 8 jours.

Approbation des critères d'évaluation pour le choix de la firme pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection d'une partie des rangs Saint-Philippe et Saint-Pierre

20190402-07

Il est proposé par Alain Carrier, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les critères de sélection en ce qui concerne le choix d'une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection d'une partie des rangs Saint-Philippe et Saint-Pierre.

Commission scolaire de la Côte-du-Sud, transport scolaire pour les étudiants qui doivent emprunter ou traverser une zone à risques ailleurs qu'à un feu piétonnier

20190402-08

Attendu que la route 277 est reconnue comme zone à risques par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité est favorable à défrayer une partie du coût du transport scolaire pour les étudiants du primaire devant emprunter ou traverser la route Bégin pour se rendre à leur institution d'enseignement et des étudiants du secondaire devant traverser une zone à risques ou longer une zone à risques, lorsqu'aucun trottoir ne conduit à un feu piétonnier;

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la Commission scolaire de la Côte-du-Sud que la Municipalité est favorable à défrayer, selon la politique tarifaire de la Commission scolaire, 50 % des coûts du transport scolaire pour les étudiants du primaire devant emprunter ou traverser une zone à risques et pour les étudiants du secondaire devant traverser une zone à risques ou longer une zone à risques, lorsqu'aucun trottoir ne conduit à un feu piétonnier;

Que le partage de la contribution s'appliquera à compter de l'année scolaire 2019-2020;

Que la résolution n°20150528-02 est abrogée.

Demande de mise en place de panneaux «Frein moteur» aux abords du carrefour giratoire route Bégin/rang de la Montagne

20190402-09

Attendu que l'utilisation abusive des freins moteurs cause des désagréments aux citoyens qui résident aux abords des routes;

Attendu que certains conducteurs de véhicules lourds utilisent leur frein moteur de façon excessive;

Attendu qu'il serait souhaitable que le frein moteur ne soit utilisé qu'en cas de nécessité;

Attendu que, pour ce faire, il y aurait lieu de sensibiliser certains usagers de la route à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Réal Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de procéder à la mise en place d'une signalisation invitant les usagers de la route à réduire l'utilisation de leur frein moteur dans le secteur à l'approche du giratoire Route Bégin/rang de la Montagne.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, compensation de base aux municipalités

20190402-10

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 70 315 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Anselme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Dérogation mineure pour le lot 3 376 492

20190402-11

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble localisé au 651 route Bégin;

Attendu que le demandeur souhaite agrandir son bâtiment commercial à une distance de 3,16 mètres alors que le règlement de zonage prescrit une distance de 3,71 mètres comme marge de recul arrière;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance :

- de la réglementation municipale en vigueur;
- du certificat de localisation produit par Roch Poulin a.g., dossier 1460, minute 7510;
- d'un plan illustrant l'agrandissement projeté;
- de la configuration des lieux ainsi que des préjudices qui pourraient être occasionnés au demandeur ainsi qu'au voisinage;

Attendu que le Comité consultatif a pris connaissance du fait que l'annexe à l'arrière du commerce bénéficierait de droit acquis en raison de sa construction antérieure à la réglementation d'urbanisme;

Attendu que le Comité estime qu'accorder une telle demande de dérogation mineure n'occasionnerait pas de contrainte au voisinage, puisque les agrandissements n'excéderaient pas le mur le plus éloigné du bâtiment existant;

Attendu que l'agrandissement projeté sera situé à une distance de 3,16 mètres du lot voisin;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil d'autoriser la présente dérogation;

Par ces motifs, il est proposé par Marial Morin, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la demande de dérogation mineure pour le 651 route Bégin et ainsi autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial à une distance de 3,16 mètres alors que le règlement de zonage n° 60 prescrit une distance de 3,71 mètres comme marge de recul arrière pour le lot 3 376 492.

Rapport concernant les activités du maire

Le maire fait rapport des activités auxquelles il a participé au cours du mois de mars 2019.

Le maire sera au bureau municipal le mardi 9 avril, entre 14 heures et 18 heures, afin de rencontrer les citoyens qui désirent discuter des sujets qui les préoccupent.

Vente du lot 6 308 706 à 9391-6401 Québec inc.

20190402-12

Il est proposé par Dominic Blais, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre à 9391-6401 Québec inc. le lot 6 308 706 du Cadastre du Québec, au prix de 26,91 \$ le mètre carré, taxes exclues;

Qu'une entente d'aide financière est annexée à la présente;

Que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou toute personne désignée en vertu de la résolution 20181106-04, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Que la résolution n° 20181204-14 est abrogée.

Que la résolution n° 20190205-19 est modifiée en conséquence pour la partie de lot 5 755 470 qui y a été détachée.

Vente du lot 6 308 707 à 9370-9160 Québec inc.

20190402-13

Il est proposé par Alain Carrier, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre à 9370-9160 Québec inc. le lot 6 308 707 du Cadastre du Québec, au prix de 26,91 \$ le mètre carré, taxes exclues;

Qu'une entente d'aide financière est annexée à la présente;

Que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou toute personne désignée en vertu de la résolution 20181106-04, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Que la résolution n° 20190205-19 est modifiée en conséquence pour la partie de lot 5 755 470 qui y a été détachée.

Boltech Industrie inc. hypothèque immobilière en faveur de la Municipalité

20190402-14

Attendu que Boltech Industrie inc. (ci-après appelé «Boltech») a acquis de la Société de Développement Industriel de Saint-Anselme inc. (ci-après appelée "SDI") l'immeuble sis au 120, rue Albert-DeBlois à Saint-Anselme, connu et désigné comme étant le lot 6 047 682, du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Dorchester;

Attendu que cette vente comporte un solde de prix de vente au montant de quarante mille dollars (40 000 \$), lequel sera payable au plus tard le 30 décembre 2021. (ci-après appelé le "prêt");

Attendu que Boltech s'est engagé à fournir un cautionnement sous forme de garantie hypothécaire en faveur de la SDI afin de garantir le prêt;

Attendu qu'à ce jour aucune garantie n'a été créée en faveur de la SDI ou en faveur de la Municipalité de Saint-Anselme en vue de garantir le prêt;

Attendu que la SDI a cessé ses opérations le 31 décembre 2018 et qu'à cette date, il lui restait des biens et des obligations, dont le prêt dû par Boltech;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anselme, à titre d'unique actionnaire ayant droit de partager le reliquat des biens de la SDI au 31 décembre 2018, a acquis tous les biens de la SDI, dont le prêt;

Attendu qu'en conséquence de ce que mentionné ci-dessus le prêt dû par Boltech à la SDI est maintenant dû à la Municipalité de Saint-Anselme;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Boltech Industrie inc. d'accorder à la Municipalité de Saint-Anselme une hypothèque immobilière de premier rang au montant de quarante mille dollars (40 000 \$) sur l'immeuble qu'elle a acquis de la SDI, situé au 120, rue Albert-DeBlois à Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0, connu et désigné comme étant le lot 6 047 682, du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Dorchester, et ce, afin de garantir le prêt identifié ci-dessus;

Que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou toute personne désignée en vertu de la résolution n° 20181106-04, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Embauche de deux employés saisonniers

20190402 -15

Il est proposé par Marial Morin, appuyé par Réal Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Thomas Lacasse et de Hubert Ouellet à titre d'employés saisonniers aux conditions stipulées à l'Entente de travail intervenue entre la Municipalité et ses employés.

Engagement de Maggie Dorval à titre d'animatrice jeunesse

20190402-16 Il est proposé par Réal Audet, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement de Maggie Dorval à titre d'animatrice jeunesse aux conditions stipulées à l'Entente de travail intervenue entre la Municipalité et ses employés;

Que la date d'entrée en fonction sera le 8 avril 2019.

Demandes de contributions financières

20190402-17 Il est proposé par Réal Audet, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière aux organismes énumérés ci-après:

➤ Alpha Bellechasse	jardin collectif Le rassembleur	400 \$;
➤ École secondaire Saint-Anselme	formation RCR 20 \$/part. St-Ans.	180 \$;
➤ Radio Bellechasse	souper annuel	0 \$;
➤ Loisirs Sainte-Claire	soirée-bénéfice	130 \$;
➤ Centre socioculturel St-Gervais	soirée-bénéfice rétro	0 \$;
➤ Proches Aidants	prêt d'un local – 15 heures	225 \$;
➤ Expo-BBQ Bellechasse	tailgate (élus + employés rég.	\$;
➤ Défi Pierre Lavoie	équipe Exceldor	50 \$;
➤ École primaire Saint-Anselme	Défi Tour des ponts - camion	85 \$.

Que le Conseil autorise l'élu désigné lors de l'activité à être accompagné par la personne qu'il identifie comme étant sa conjointe vu la nature protocolaire, annuelle ou exceptionnelle de l'activité;

Que les frais de déplacement seront remboursés, sur demande, lorsque l'activité a lieu à l'extérieur du territoire de la Municipalité, selon la politique en vigueur.

Avis de présentation d'un règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion Je, André Gagnon, conseiller, donne avis par la présente, qu'un règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal afin de régir la gestion contractuelle;

Que je dépose, à la table du conseil, une copie du projet de règlement.

Dépôt du rapport relatif au pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

En vertu des dispositions de l'article 961.1 du Code municipal, les rapports suivants ont été déposés par:

• le directeur général et secrétaire-trésorier	13 515,32 \$;
• la directrice générale adjointe	2 664 075,37 \$;
• le directeur de la sécurité incendie	904,29 \$;
• le responsable des travaux publics et de l'hygiène du milieu	21 217,91 \$.
• le directeur des loisirs et de la vie communautaire	41 057,67 \$.

Approbation des comptes

20190402-18 Les membres du Conseil ont reçu copie du bordereau des débours en date du 27 mars 2019 et du 2 avril 2019 vers 16 heures. Sur proposition de Réal Audet, appuyé par Marial Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes, au montant de 358 524,12 \$, soient approuvés pour paiement. Ce document est versé aux archives de la Municipalité sous la cote 207-12 0.

Ajournement de la séance

20190402-19 Il est proposé par André Gagnon, appuyé par Réal Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente assemblée au 23 avril 2019 à 19 h 30.

Clôture de la séance

La séance est close à 20 h 25.

Le secrétaire-trésorier,

Le maire,

Louis Felteau

Yves Turgeon

Je, Yves Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.